

TROPHÉE REGIONAL DES JEUNES VÉTÉTISTES

—

—

—

REGLEMENT 2011

(Sous l'égide du Comité Régional de Provence de la FFC)

1- DEFINITION

La Fédération Française de Cyclisme par l'intermédiaire du Comité Régional de Provence met en compétition le « Trophée Régional des Jeunes Vététistes – TRJV ».

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

La seule autorité compétente sera celle des commissaires pour l'application du présent règlement.

2- PARTICIPATION

Le TRJV est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC, ou d'une licence accueil (validité 1 mois). Un licencié d'un autre comité FFC, ne pourra pas être intégré au classement général du TRJV.

3- CATEGORIES 2011

Seules les catégories suivantes ont le droit de participer au classement du TRJV :

Poussins : Filles et Garçons nés en 2004 et 2003

Pupilles : Filles et Garçons nés en 2002 et 2001

Benjamins : Filles et Garçons nés en 2000 et 1999

Minimes : Filles et Garçons nés en 1998 et 1997

Cadets : Filles et Garçons nés en 1996 et 1995

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4- FINANCES – ENGAGEMENTS – RESULTATS

—

Le Comité Régional de Provence FFC autorise le Club organisateur à demander aux concurrents un droit d'inscription de 3€ maximum pour les poussins, et 6€ maximum pour les autres catégories.

Le montant de ces engagements va intégralement au club organisateur qui doit régler les frais de déplacement forfaitaire du commissaire, Président de Jury (40€), les frais forfaitaires d'informatique (180 €) et l'obligation d'un dispositif de premier secours.

L'obligation de la diffusion des résultats de l'épreuve, ainsi que le classement général provisoire seront diffusés à l'ensemble des clubs ayant participé à celle-ci, à leur demande par courrier électronique, dès le soir de l'épreuve.

La validation, sera effective dès parution sur le site Internet www.ffcprovence.com, et dans le journal officiel (OCP).

5- MATERIEL & MARQUAGE DE COURSE

Un seul VTT doit être utilisé lors d'une manche comportant plusieurs épreuves. Les VTT devront être marqués au cadre et à la fourche lors de chaque manche. Chaque concurrent est responsable de ces marques. L'absence d'une marque de course entraînera le déclassement.

Chaque club organisateur devra prévoir des plaques de guidon, des dossards, des attaches rapides pour les plaques et des épingles pour les dossards.

Les concurrents devront porter obligatoirement de façon très visible les dossards, les autocollants et les plaques de cadres portant le sigle de la société sponsorisant la course. Le non respect de ces emplacements réservés entraînera le refus de départ.

A l'issue de chaque manche, l'organisateur se doit de récupérer plaques et dossards.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et des protections qu'ils utilisent.

6- ACCUEIL, CONTROLE et ATTRIBUTION DES NUMEROS

L'accueil, les inscriptions et le contrôle des licences des concurrents se dérouleront sur chaque manche dès 8 heures pour toutes les catégories.

Chaque concurrent doit présenter sa licence et signer la feuille d'émargement.

Les numéros de course seront attribués comme suit :

POUSSINS, dossards 1 à 30
PUPILLES, dossards de 30 à 99
BENJAMINS, dossards de 100 à 199
MINIMES, dossards de 200 à 299
CADETS, dossards de 300 à 399

7- CONTROLE et CLASSEMENTS DES EPREUVES

Le commissaire désigné par le Comité Régional de Provence, qui est chargé de valider chaque manche en tant que Président de jury, et ce, en collaboration avec les responsables des classements informatiques et de la Commission Régionale de VTT.

LES EPREUVES

LE CROSS COUNTRY

LE TRIAL

LA DESCENTE

L'ORIENTATION

A – LE CROSS COUNTRY

A.1- LE PARCOURS

Le parcours devra présenter une variété de terrains capable de mettre en valeur les qualités techniques des participants. Le circuit est fermé et interdit à toute circulation, varié et d'une longueur de 3 à 5 km selon les profils et d'une dénivellation positive par tour de 30 à 40 m maxi.

A.2- LES DEPARTS

Ils seront donnés lors de manche comportant du X.Country selon l'ordre suivant :

- 1^{er} départ : Pupilles à 9h 00
- 2^{ème} départ : Benjamins à 9h 30 (si dernier pupille arrivé)
- 3^{ème} départ : Minimes à 10h 30 (si dernier benjamin arrivé)
- 4^{ème} départ : Cadets. 5 minutes après les minimes
- 5^{ème} départ : Poussins après les Cadets

Si une manche ne comprend que du X.country :

Le départ des cadets sera donné dès le dernier minime arrivé.

Les vététistes accèderont à la ligne de départ sous l'appel d'un officiel et selon leur notoriété.

Pour le 1^{er} Cross Country de la saison la mise en grille s'effectuera par tirage au sort des clubs présents qui placeront eux-mêmes leurs concurrents par rotation. Ensuite cette mise en grille s'effectuera selon le classement général à l'issue de la manche précédente du TRJV.

Catégories FILLES :

Par ligne, 2 emplacements seront réservés aux filles et ce, dans toutes les catégories.

Les lignes de départ (matérialisées au sol) seront espacées de 2.50 m et peuvent comporter un concurrent tous les 80 cm.

A.3- EQUIPEMENT

Le port du casque rigide avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve ainsi que pendant les reconnaissances.

A.4- REPARATION ET AIDE EXTERIEURE

Tout engin suiveur est interdit. Une zone d'assistance technique sera mise en place, elle sera définie par l'organisateur en accord avec le commissaire et matérialisée.

L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre et de la fourche.

Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la zone. Pour effectuer les réparations, le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien.

Tout participant qui bénéficiera d'une aide extérieure (matérielle ou technique) en dehors de la zone d'assistance sera disqualifié.

Tout dispositif de liaison radio ou téléphonique entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du (ou des) concurrent(s).

Le remplacement de roues entre concurrents en course est interdit sous peine de disqualification.

Sur le circuit, à part les concurrents, seules les motos ou VTT officiels de l'organisation sont admis et dont les pilotes porteront un signe distinctif (chassable ...).

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course. Le non respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course.

A.5- MODIFICATION

Seul le collège des commissaires, en accord avec l'organisateur, se réserve le droit de modifier le programme du cross country (météo, parcours...).

B - LE TRIAL

B1- CARACTERISTIQUES & DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Le parcours se situera sur un terrain accidenté permettant les tracés de zones et de segments adaptés aux catégories des pilotes. Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

Certaines zones pourront être aménagées ou modifiées pour les Benjamins, minimes filles et cadettes si l'organisateur n'a pas prévu un ou deux segments supplémentaires réservés à celles-ci pour remplacer les plus difficiles. Les filles des catégories ci-dessus effectueront les parcours garçons avec les variantes citées précédemment.

Le silence doit être impératif sur les zones

Afin de visualiser correctement les parcours proposés aux différentes catégories, un fléchage spécifique sera mis en place.

Parcours Benjamins : *Fléchage bleu*

Parcours Minimes : *Fléchage rouge*

Parcours Cadets : *Fléchage noir*

Les **pupilles filles** effectueront le même parcours que les pupilles garçons avec 4 zones, spécialement aménagées pour eux qui seront avec peu de difficultés et numérotées de 1 à 4.

Si le **parcours est intégré** avec les autres catégories, le **fléchage sera de couleur verte**.

Les poussins effectueront les 2 zones du parcours pupille les plus faciles

L'épreuve a lieu par catégorie sur un parcours de 4 zones (2 zones en poussin) à parcourir une fois, chaque zone est divisée en 5 segments. Ces zones seront numérotées de 1 à 4 afin de respecter les cartons de pointage.

B2- EQUIPEMENT

Le port du casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant la durée de l'épreuve.

ATTENTION : Pour le TRIAL les pédales automatiques sont interdites, seules les pédales plates sanssangle seront acceptées sur le TRJV.

Les vélos de trial sont interdits, en conséquence, tous les vélos doivent posséder au minimum 2 plateaux.

B3- LES RECONNAISSANCES DES ZONES

A pied uniquement.

Dès le balisage des zones, les reconnaissances ne pourront être faites qu'à pied par les concurrents, même en dehors des créneaux horaires. Toute malveillance remarquée par un officiel sera sanctionnée par la disqualification du fautif pour cette épreuve.

B4- DEROULEMENT DE L'EPREUVE

B4.1- Comptage des points

Chaque segment peut rapporter :

- 1 point s'il est franchi sans appui et sans poser le pied à terre
- 0 point si l'on pose un ou plusieurs pieds à terre, en cas d'appui ou sur simple chute

Le maximum de points acquis est de 20 points (10 points pour les poussins), (5 par zone) avec un seul passage sur chacune des 4 zones tracées (2 pour les poussins).

B4.2- Zone chronométrée dite Zone test

Une zone appelée « zone test » (faisant partie des zones proposées) sera chronométrée sur la totalité des segments et ceci sans interruption. Le temps du concurrent sera pris à partir du moment où l'axe de la roue avant franchit la ligne d'entrée de zone jusqu'à la sortie de la zone (dernier segment).

En cas d'égalité de points entre concurrents à l'issue de l'épreuve TRIAL, ce temps servira à départager les pilotes pour le classement officiel.

B4.3- Carton de pointage

Le Président du jury des commissaires remettra à chaque concurrent un carton de pointage, lors du briefing précédant l'épreuve de trial. L'ordre de passage des pilotes à chaque zone est en fonction de l'ordre de la remise du carton au commissaire de zone.

A chaque passage, le commissaire de la zone concernée poinçonnera le carton et indiquera le nombre de points obtenus.

A la fin des 4 zones, (2 pour les poussins) le pilote devra déposer son carton de pointage au responsable informatique. En cas de perte, il se verra attribuer les points du dernier moins 1 point.

B4.4- Entrée de zone et de segment

- Il est **interdit de tenir** le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de la zone. Le pilote sera positionné dans un espace carré d'entrée de zone, délimité par un marquage au sol.
- Le pilote ne peut débiter sa zone que sur accord du commissaire de zone.

On est entré dans la zone ou dans le segment que lorsque l'axe de la roue avant franchit la ligne de départ.

On est sorti du segment ou de la zone que lorsque l'axe de la roue avant franchit la ligne d'arrivée.

Appui : Partie du corps ou du vélo (excepté le pneu).

- Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression, ne donnera pas lieu à un échec sur le segment. Par contre si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur le segment concerné.

Rubalise :

Le pilote peut pousser la rubalise. S'il casse ou dépasse la rubalise, il y a échec sur le segment concerné. Les flèches qui indiquent le parcours de la catégorie sont considérées comme des rubalises.

B4.5- ECHEC

En cas d'échec dans un segment, le concurrent se replace à la fin de ce segment juste avant la limite du segment suivant.

Le commissaire de zone est le seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

Chaque concurrent est tenu de vérifier le nombre de points inscrit par le commissaire sur son carton de pointage au moment de quitter la zone.

-

-

C - LA DESCENTE

-

C1- CARACTERISTIQUES

Le parcours « DESCENTE » sera choisi par ses critères techniques et privilégiant l'adresse et non la vitesse. Il ne comptera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire. Il sera composé de portions de descente de dénivelé moyen sans obstacles et de zones de maniabilité à franchir à allure réduite.

La distance du tracé sera inférieure à 2 Kms pour toutes les catégories.

C1.1- Modifications de parcours

A l'issue des reconnaissances officielles, le parcours ne devra plus subir de modifications, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation du collège des commissaires en accord avec l'organisateur.

C1.2- Ordre de départs

-

- 1^{er} départ : Pupilles
- 2^{ème} départ : Benjamins
- 3^{ème} départ : Minimes
- 4^{ème} départ : Cadets
- 5^{ème} départ : Poussins

Pour chaque catégorie, les coureurs s'élanceront dans l'ordre inverse du classement à l'issue de l'épreuve du matin. Chaque départ sera donné de 30s en 30s ou de 1mn en 1mn selon la configuration du tracé sur décision des commissaires.

C2- EQUIPEMENT

ATTENTION : Les coureurs devront disposer des équipements suivants pour accéder au départ de la descente aussi bien dans le cadre des reconnaissances qu'en course :

- 1- **CASQUE INTEGRAL D'ORIGINE (avec jugulaire fixée).**
- 2- **PROTECTION DORSALE (les camelbacks ne sont pas des protections dorsales)**
- 3- **MANCHES LONGUES, GANTS LONGS**
- 4- **COUDIERES ET GENOUILLERES**
- 5- **PANTALON LONG OU JAMBIERES COMPLETES**

C2.1- Vérifications

Le port de ces équipements sera contrôlé au départ. Le non respect de ces normes de sécurité entraînera un refus de départ de la part des commissaires.

C3- ESSAIS OFFICIELS & COURSE

Ceux-ci ne seront autorisés que pendant des plages horaires bien précises et annoncées par l'organisation dès le matin.. Ils ne pourront se dérouler qu'en présence de l'encadrement et de la sécurité mise en place par l'organisateur. En dehors de ces plages l'accès au parcours est **INTERDIT** en VTT. Tout coureur ne respectant pas ce point de règlement sera mis hors course.

L'épreuve de descente s'effectue sur une seule manche. Aucun essai, ni reconnaissance n'est autorisé pendant l'épreuve. Un concurrent rattrapé devra céder le passage et tout coureur devra respecter le parcours dans son intégralité.

D – EPREUVE D' ORIENTATION

D1- CARACTERISTIQUES

Réservée aux catégories Pupilles, Benjamins, Minimes et Cadets.

Epreuve individuelle dont l'esprit essentiel est la notion d'orientation en milieu inconnu (relation carte/terrain). Les longueurs et difficultés seront adaptées selon les différentes catégories.

D2- EQUIPEMENT

Le port du casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant la durée de l'épreuve.

D2.1- Matériel

Chaque concurrent disposera d'une carte en couleur sur laquelle figureront des points signalant les balises à retrouver et d'un carton de contrôle à remettre à l'arrivée.

D2.2- Parcours & fléchage

Un périmètre sécurisé où se trouveront les balises sera défini avec panneaux « stop » pour chemins ou parcours non conformes et rubalise.

Sur le parcours seront disposés des balises de type « Course d'orientation » bien en vue.

D3- DEROULEMENT DE L' EPREUVE

D3.1- But

Il s'agit d'une course au score pendant laquelle le concurrent devra retrouver les balises mentionnées sur la carte. Maximum de balises : Pupilles 6, Benjamins 10, Minimes et Cadets 15.

Le concurrent devra retrouver les balises concernant sa catégorie.

ATTENTION : Il y aura un plus grand nombre de balises sur le terrain que de points figurant sur la carte. Il s'agit du

principe communément appelé « vraies –fausses balises ».

Le concurrent devra pointer sur son carton de contrôle, avec une pince jointe à la balise, que les balises le concernant.

D3.2- Ordre de départ & Durée

Toutes les minutes à partir de 9 h, les poussins s'élanceront, ensuite les pupilles, puis les benjamins, les minimes et enfin les cadets.

La durée sera définie en fonction des difficultés et sera communiquée lors du briefing à 8h45.

D3.3- Pénalités et sanctions

En cas de dépassement du temps d'épreuve, le concurrent sera pénalisé de ½ balise par tranche de 2mn de retard (toute tranche de 2mn entamée compte, et retirera 1/2 point).

Toute aide extérieure, même orale, est interdite et entraînera la disqualification du coureur. En cas de reconnaissance dès le mercredi précédent l'épreuve, l'organisateur devra mettre à disposition des cartes vierges du site, et ne doit en aucun cas fournir des renseignements sous peine de disqualification.

ATTENTION : Toute forme de **communication** (CB, téléphones, talkies etc...) entre un concurrent et quiconque est **formellement interdite** durant la durée de l'épreuve. Selon la gravité une pénalité en points sera appliquée voire une mise hors course en cas de récidive.

D4- CLASSEMENT

Il se fait sur le total des balises correctement pointées (1 point par balise).

Attention : Une fois inscrite, aucune correction ne sera autorisée.

En cas d'égalité de points, le temps individuel réalisé par chaque concurrent servira de référence pour les départager.

E - LES CLASSEMENTS

La gestion des classements est assurée par Patrice DELPIANO, responsable de la saisie informatique.

E1- CLASSEMENTS JOURNALIERS

E1.1- Classement individuel par épreuve

Le barème suivant sera appliqué pour chaque épreuve

Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	150	26	30	51	1
2	135	27	28	52	1
3	120	28	26	53	1
4	108	29	24	54	1
5	103	30	22	55	1
6	98	31	20	56	1
7	93	32	19	57	1
8	88	33	18	58	1
9	83	34	17	59	1
10	78	35	16	60	1
11	74	36	15	61	1
12	70	37	14	62	1
13	66	38	13	63	1
14	62	39	12	64	1
15	58	40	11	65	1
16	55	41	10	66	1
17	52	42	9	67	1

18	49	43	8	68	1
19	46	44	7	69	1
20	43	45	6	70	1
21	40	46	5	71	1
22	38	47	4	72	1
23	36	48	3	73	1
24	34	49	2	74	1
25	32	50	1	75	1

Chaque épreuve attribuera des points selon la grille ci-dessus en fonction de la place réelle.

Les abandons dans une épreuve marqueront la moitié des points du dernier coureur classé.

Attention : un abandon est un coureur qui prend le départ de l'épreuve et ne termine pas celle-ci (sur une chute ou incident mécanique).

Un coureur absent ne peut marquer aucun point : c'est un non partant.

-
-
-
-
-

E1.2- CLASSEMENT INDIVIDUEL JOURNALIER

Ce classement sera effectué pour l'attribution des récompenses par l'organisateur par l'addition des points obtenus sur les deux épreuves de la journée.

Afin de départager les égalités au classement journalier sur 2 épreuves, on donnera priorité à la place obtenue dans la spécialité. Dans le cas de 2 spécialités dans la même journée, on donnera la prépondérance à la spécialité disputée l'après midi.

E1.3- CLASSEMENT DES CLUBS JOURNALIER

Ce classement sera effectué sur chaque manche du TRJV, il sera pris en compte dans chaque catégorie les résultats de la journée sur les 12 premiers garçons scratch et les 3 premières filles scratch (classement scratch avec les deux disciplines de la journée).

Les points comptabilisés seront les points obtenus par le coureur à l'issue des deux disciplines inscrites au programme. Les cinq catégories concernées sont poussins, pupilles, benjamins, minimes et cadets.

Soit au maximum 75 résultats comptabilisés (15 résultats par catégorie)

-
-

E2- CLASSEMENT GENERAL

E2.1- CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL DU TRJV

Le classement général du TRJV se base sur les points obtenus lors des épreuves.

Le coureur qui ne fera qu'une seule épreuve, (matin ou après-midi), ne marquera aucun point, ni à la journée, ni au général. (Sauf cas de force majeure, blessure ou casse mécanique dûment constatées par le commissaire).

Le décompte final des points attribués à chaque coureur pour l'établissement du classement général se fera sur toutes les épreuves en retirant les 2 plus mauvais résultats points de cross-country et les 2 plus mauvais résultats points acquis toutes spécialités confondues (descente, trial ou orientation) qui ne pourront être cumulés dans une même spécialité.

Une absence dans une discipline est considérée comme un résultat.

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par le nombre de places de premier, puis de second etc..., sur la totalité des épreuves du TRJV, puis en dernier ressort, il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche.

E2.2- CLASSEMENT GENERAL TROPHÉE DES CLUBS

Il est établi par l'addition des points obtenus par chaque club sur chaque manche du TRJV.

E3- PENALITES

DEPART REFUSE

Chapitre 5 : Non respect des emplacements réservés aux partenaires.

Chapitre C2.1 : Equipement non conforme en descente

Tout chapitre : Absence de casque ou casque non conforme

DECLASSEMENT

Chapitre 5 : Absence de marquage du vélo

PENALITES EN POINTS

Chapitre 5 : Non respect des emplacements réservés partenaires constatés à l'arrivée: 50 pts

Chapitre D3.3 Récidive pour toute forme de communication dans les épreuves d'orientation.

MISE HORS COURSE

Chapitre A4 Absence sur un contrôle de passage ou non respect du parcours

Chapitre A4 Circulation en sens inverse du circuit

Chapitre A4 Assistance matérielle extérieure

Chapitre B3 Reconnaissance des zones Trial à VTT

Chapitre C3 Essai durant l'épreuve et sur le parcours de descente hors des périodes de reconnaissance

Chapitre D3.3 Récidive pour toute forme de communication dans les épreuves d'orientation.

E4- RECLAMATIONS

Pour un fait de course : Dans l'heure qui suit l'arrivée de celle-ci, ***par écrit***.

Sur le classement : Dans les 30 mn après l'affichage de l'arrivée par le coureur.

Le collège des commissaires règle le différent immédiatement après audition du réclamant.

Les décisions des commissaires sur fait de courses sont sans appel (classement, mise hors course...).

E5- SELECTION POUR LE TROPHÉE NATIONAL DES JEUNES VÉTÉTISTES

Les résultats des différents TRJV serviront de référence pour sélectionner les coureurs au TNJV. La composition de l'équipe de PROVENCE sera communiquée à l'issue de la finale.